



# Bulletin d'Inscription

VIDE-GRENIER / BROCANTE DE L'INTERCLASSE  
PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS  
Dimanche 12 mai 2024

Stade Pierre DUBOEUF – 1 rue Jean Bouin – 69500 BRON  
\*\*\*\*\*

**merci de remplir en majuscules y compris l'adresse e-mail**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe et/ou portable : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## TARIFS :

- 6 € le mètre, 2 mètres minimum - 6 mètres minimum, voiture avec remorque (L=2m maxi) sur place
- 5 mètres minimum avec voiture sur place - 7 mètres minimum avec fourgon sur place

Pour être complet votre dossier d'inscription devra impérativement comprendre :

- Longueur souhaitée : \_\_\_\_\_ mètres soit : 6 € x \_\_\_\_\_ mètres = \_\_\_\_\_ €
- Chèque (au nom de l'exposant et de la pièce d'identité) à l'ordre de "Réveil des Classes".
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité,
- Pour les professionnels N° d'inscription au registre du commerce N° RC : \_\_\_\_\_
- Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse (confirmation de votre inscription ou éventuellement retour de votre dossier)
- Véhicule **OUI** **NON** (barrer la mention inutile)
- Modèle de véhicule (obligatoire si véhicule sur place) \_\_\_\_\_
- Remorque **OUI** **NON** (barrer la mention inutile)
- Attestation sur l'honneur ci-dessous à compléter

Déposer ou envoyer votre dossier complet à :

**L'INTERCLASSE – Brocante du 12 mai 2024**  
**Boîte 88 - Maison des Sociétés**  
**Square Grimma – 69500 BRON**

- Toute inscription est définitive, aucun remboursement ne sera accordé y compris en cas d'intempéries ou désistement.
- Pour raison de sécurité la circulation des véhicules sera strictement interdite entre 7h30 et 17h30.

\*\*\*\*\*

## Attestation sur l'honneur (particuliers uniquement)

Je soussigné, Madame Monsieur \_\_\_\_\_

atteste ne pas avoir participé à plus de deux vide-grenier au cours de l'année civile.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide-grenier et m'engage à le respecter dans son intégralité

A : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_ 2024 Signature de l'exposant

**Les dossiers incomplets seront refusés**



# BRON

VIDE-GRENIERS / BROCANTE DE L'INTERCLASSE  
PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS  
Dimanche 12 mai 2024

Stade Pierre DUBOEUF – 1 rue Jean Bouin  
Coordonnées GPS : 45.742378 -- 4.906232  
\*\*\*\*\*

## Règlement intérieur du Vide-grenier / Brocante

### **Document à conserver et à présenter à votre arrivée.**

- Le Vide-grenier/Brocante est ouvert à toute personne majeure, particulier ou professionnel, quelque soit son lieu de résidence.
- Les exposants seront accueillis entre 5h30 et 7h30 maximum et dirigés vers leur emplacement qui ne pourra pas être modifié.
- Les exposants n'ayant pas réservé un emplacement avec véhicule, s'installeront et l'enlèveront ensuite de la zone de vente.
- Les exposants ayant réservé moins de 3 mètres ne pourront pas rentrer leur voiture pour décharger sur l'emplacement.
- Chaque exposant n'empiètera pas sur les emplacements contigus ou sur les zones réservées.
- Tout emplacement non occupé à partir de 7h30 sera considéré comme libre et pourra être redistribué.
- Pour raison de sécurité la circulation des véhicules sera strictement interdite entre 7h30 et 17h30, sauf accord de l'organisateur.
- Ouverture au public de 7h30 à 17h30.
- L'organisateur ne fournit aucun matériel (table ou chaise).
- Interdiction d'utiliser l'armoire électrique de la buvette, pour tester les matériels.
- L'organisateur refusera toute marchandise non conforme (matériels neufs, nourritures, boissons, animaux, créations).
- L'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment le ou les exposants ne respectant pas ce règlement intérieur.
- Les exposants remèneront impérativement la totalité de leurs invendus et ainsi que tous les déchets ou cartons.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage, vol ou incident commis sur les stands des exposants.
- Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisateur ; ils doivent donc être couverts par leur propre assurance.
- Tout litige entre vendeur et acheteur n'engage aucunement la responsabilité de l'organisateur qui se réserve le droit de faire appel aux forces de l'ordre en cas de nécessité.
- La buvette est entièrement gérée par l'organisateur.
- Toute inscription est définitive, aucun remboursement ne sera accordé y compris en cas d'intempéries ou désistement.
- Toutefois l'organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure, d'annuler le vide-grenier/brocante. Dans ce cas et seulement dans ce cas tous les exposants seront remboursés (nécessité de l'enveloppe timbrée à vos nom et adresse).

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_\_ 2024

Signature  
Avec mention lu et accepté le présent règlement